

## DECLARATION SUR LE TERRORISME

Nous, Chefs d'Etat ou de Gouvernement des sept grandes démocraties et Représentants de la Communauté Européenne réunis à Venise, profondément conscients des préoccupations de nos peuples face à la menace que représente le terrorisme,

- réaffirmons notre engagement à l'égard des déclarations faites sur le terrorisme lors des précédents sommets (Bonn, Venise, Ottawa, Londres et Tokyo) ;

- condamnons résolument le terrorisme sous toutes ses formes, y compris les détournements d'aéronefs et les prises d'otages, et réaffirmons notre conviction que rien ne justifie le terrorisme, quels qu'en soient les motifs ;

- réaffirmons l'attachement de chacun de nous au principe du refus de toute concession aux terroristes ou à ceux qui les patronnent ;

- demeurons résolus à appliquer, à l'encontre de tout Etat qui s'emploie manifestement à patronner ou à soutenir le terrorisme international, des mesures efficaces dans le cadre du droit international et de nos juridictions ;

- nous félicitons des progrès accomplis en matière de coopération internationale contre le terrorisme depuis notre dernière rencontre en mai 1986 à Tokyo et en particulier de l'initiative prise par la France et l'Allemagne d'inviter en mai 1987 à Paris une réunion des Ministres responsables de la lutte antiterroriste dans neuf pays ;

- réaffirmons notre détermination à lutter contre le terrorisme à la fois par des mesures au niveau national et par une coopération internationale entre nous et, si nécessaire, avec des tiers, et renouvelons donc notre appel à tous les pays animés